

EARL Les Vergers du Moulin

AMAP Charles Lebourg - Année 2017-2018

Contrat Fruits (8 mois) à rapporter en 2 exemplaires

Le présent contrat prend effet le **28 septembre 2017** et se termine le **12 avril 2018**.
 Il prévoit des fruits de plusieurs variétés non calibrés à croquer.
L'engagement minimum est de 5 kg de pommes par mois auquel pourront s'ajouter les commandes de poires, et de jus.

Les distributions se feront le jeudi de 19H00 à 20H00 sous le préau de l'école Charles Lebourg.

Producteur bio

Nom : **Michel Réveillère**
 Adresse : La Grande Noue - Bouzillé
 49530 Orée d'Anjou
 Tel: 02 40 98 14 76
 Mail: vergersmoulin@gmail.com

Consom'acteur

Nom :
 Adresse :
 Tel:
 Mail:

Référentes :

Juliette Desfrancois
 Julien Noel
orion-loquidy@outlook.fr

06.07.16.11.75
 06 63 05 25 78

		S 39	S 43	S 47	S 51	S 3	S 7	S 11	S 15	Quantité totale	Prix total / produit
Fruits/ Jus	Prix	28-sept-17	26-oct-17	23-nov-17	21-déc-17	18-janv-18	15-févr-18	15-mars-18	12-avr-18		
Pommes 10 kg	21,00 €									0	- €
Pommes 5 kg	10,50 €									0	- €
Poires 2 kg	4,80 €									0	- €
Jus de pommes 1L	2,20 €									0	- €
Jus de pommes/poires 1L	2,40 €									0	- €
Jus de poires 1L	2,70 €									0	- €
Jus de pommes pétillant 0,75L	2,80 €									0	- €
Bib de jus de pommes 5L	10,50 €									0	- €
											0,00 €

Préciser les quantités souhaitées (sauf cases grisées), le mode de paiement, imprimer en 2 exemplaires, compléter votre nom, dater et signer, apporter le nombre de chèques correspondant au paiement choisi. Le règlement est à effectuer à l'ordre des Vergers du Moulin.

Cocher la case correspondante

<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 chèque début novembre :
<input type="checkbox"/>	Paiement en 2 chèques début novembre et début février :
<input type="checkbox"/>	Paiement en 6 chèques de novembre à avril :

Par chèque

<input type="checkbox"/>	0,00 €
<input type="checkbox"/>	0,00 €
<input type="checkbox"/>	0,00 €

Fait le :

Signature du producteur :

Signature du consom'acteur